



## Rapport 2025 de la Commission du Fonds de Développement Durable

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Madame et Messieurs les Municipaux,

En 2025, la Commission était composée de Madame Marianne Reist, Municipale, M. Charly Viquerat, Municipal, et Messieurs les Conseillers Communaux Jan-Frederik Lange, Jacques Lepori et Vincent Payot.

Le fonds de développement durable est principalement alimenté par l'émolument communal de l'usage du sol de 0.70 ct./kWh prélevé par le biais de la facture d'électricité. En 2022, ce montant était de près de CHF 159'000.-, alors qu'en 2025 la SEFA a versé environ CHF 149'000.-, soit une diminution de 6 %.

Cependant, ce fonds est sous-utilisé puisqu'il reste CHF 323'000.- à la fin de cette année, en tenant compte des montants payés et promis.

Quelques adaptations de notre directive ont été nécessaire pour l'année prochaine, à savoir :

1. Il est précisé que pour toutes les demandes de subvention, celles-ci doivent se faire avant le début des travaux.
2. Remboursement de CHF 200.- au lieu de CHF 100.- pour une utilisation annuelle minimale de CHF 400.- des voitures Mobility parquées à Etoy.
3. Modification du remplacement des haies envahissantes et monospécifiques par des haies favorables à la biodiversité :
  - a. La subvention est maintenant de CHF 60.- par mètre linéaire au lieu de CHF 25.- et suppression du montant maximum ;
  - b. Les demandes de remplacement de laurelles (*prunus laurocerasus*) sont dorénavant subventionnées uniquement par le canton. Le lien spécifique est mentionné dans les Directives.
  - c. La Commune d'Etoy subventionne le remplacement des haies monospécifiques de cyprès et thuyas par des haies compensatoires favorables à la biodiversité comprenant un minimum de 3 essences indigènes différentes, au lieu de 5 auparavant, à planter selon les recommandations cantonales.

La promotion de la biodiversité, notamment dans les jardins privés, reste une préoccupation avec en ligne de mire le remplacement de haies envahissantes et monospécifiques par des haies favorables à l'environnement et ainsi, remplacer les longues haies de thuyas ou autres laurelles au profit de plantes indigènes.

Visiblement, les incitations dans ce domaine n'ont pas rencontré beaucoup de succès, ce qui explique ces modifications.

---

Pour rappel, des subventions peuvent être obtenues pour des rénovations énergétiques de maisons individuelles, mais aussi de bâtiments collectifs. Des subsides pour la mobilité sont également disponibles (véhicules électriques utilitaires, vélos électriques, remorques pour vélo, mobility car sharing, par exemple).

Le Fonds permet également d'obtenir une subvention pour la mise en œuvre d'un projet de développement durable au bénéfice de la collectivité, car nous souhaitons encourager des particuliers, des groupes de citoyens ou des associations à développer des projets communautaires.

Nous vous incitons à utiliser les différentes possibilités qu'offrent ce fonds, car il est fait pour cela, et faites de la pub autours de vous.

Pour finir, je vous recommande de consulter les nouvelles directives du Fonds de Développement Durable qui seront à votre disposition sur le site internet de la Commune d'ici la fin de l'année.



Pour la Commission  
Vincent Payot